SAINT-MICHEL
*Vivre avec passion*

# AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 9 juin 2020 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2020-05-0020 pour :

- Émettre un permis (#2020-05-0074) afin de construire un garage détaché en cour arrière avec empiètement de 3,6 mètres en cour avant secondaire, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, article 75, al. 1, les garages sont autorisés qu'à l'intérieur des cours latérale et arrière;

- Émettre un certificat d'autorisation (#2020-05-0075) afin d'installer une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre en cour avant secondaire, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, article 81, al. 1, la hauteur maximale autorisée pour une clôture en cour avant secondaire est de 1 mètre.

Cette demande est localisée 1685, rue Rolland, Saint-Michel (lot 3 991 076 Cadastre du Québec), zone R-11.

Toutes personnes ou organismes intéressés peut envoyer, par courriel à greffe@mst-michel.ca, ses commentaires relativement à cette demande de dérogation, lesquels seront soumis au conseil municipal.

Fait et donné à St-Michel, ce 22e jour du mois de mai 2020.

Signé: *(s) Caroline Provost*
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)